

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 15 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quinze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Trapenard, Mmes Martin et Tartière

Excusés : Mr Jacquart, Mmes Delecroix et Senant

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martin a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Date de convocation : 08/03/2019

Date d'affichage : 08/03/2019

Avant de débiter la séance, M. Deschamps, Maire Adjoint, demande l'autorisation à l'assemblée, d'ajouter à l'ordre du jour un point sur le débat d'orientation budgétaire 2019.

- Vote du compte administratif 2018 – Budget Commune

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 336 708,16

- recettes : 394 877,99

Soit un excédent de 58 169,83 €

● *section d'investissement*

- dépenses : 119 393,99

- recettes : 139 428,69

Soit un excédent de 20 034,70 €

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget Communal (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote du compte administratif 2018 – Budget Commerces

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 4 208,70

- recettes : 4 608,63

Soit un excédent de 399,93 €

● *section d'investissement*

- dépenses : 2 499,00

- recettes : 3 822,08

Soit un excédent de 1 323,08 €

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget Commerces (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote du compte administratif 2018 – Budget CCAS

● *section de fonctionnement*

- dépenses : 2 617,00

- recettes : 3 000,00

Soit un excédent de 383,00 €

Vote : le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du budget CCAS (le Maire ne participant pas au vote)

- Vote des comptes de gestion 2018

M. Deschamps présente les chiffres des comptes de gestion 2018 de chacun des budgets du Comptable. Ceux-ci sont identiques à ceux des comptes administratifs précédemment votés.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des comptes de gestion de l'année 2018.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commune

Compte tenu des résultats 2018 et d'un excédent d'investissement reporté de 145 844,54 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 58 169,83 € au compte 1068
- l'excédent d'investissement de 125 998,10 € au compte 001

M. Deschamps ajoute que le fonds de roulement, en cette fin d'exercice, s'élève, compte-tenu par ailleurs d'un montant des restes à réaliser de 19 846,44 €, à 204 014,37 € (contre 193 013 € budgétés). Il précise que ce résultat est le reflet d'une gestion rigoureuse tant en fonctionnement qu'en investissement.

- Vote des affectations de résultats – Budget Commerces

Compte tenu des résultats 2018 et d'un excédent d'investissement reporté de 2 989,70 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 399,93 € au compte 1068
- l'excédent d'investissement de 4 312,78 € au compte 001

M. Deschamps précise toutefois que ces résultats risquent d'être affectés, à plus ou moins long terme, par la dette des anciens gérants du restaurant.

- Vote des affectations de résultats – Budget CCAS

Compte tenu des résultats 2018 et d'un excédent de fonctionnement reporté de 436,19 € de l'année précédente, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- l'excédent d'investissement de 819,19 € au compte 002

Le CCAS ayant été dissout le 1^{er} janvier dernier, ces résultats seront affectés au budget principal.

- Subventions

M. Deschamps revient sur les dossiers de demande de subvention votés en janvier dernier (*cf. séance du 18 janvier 2019*). Il rappelle en effet que le Conseil Municipal a décidé de présenter quatre projets au Conseil Départemental. Or, seuls trois dossiers peuvent être déposés.

Les services du Conseil Départemental ont alors choisi de ne pas donner suite à la demande relative aux travaux d'embellissement de la Place de la Liberté.

La subvention étant une des plus importantes des quatre dossiers, M. Deschamps explique avoir demandé de retenir tout de même ce dossier et d'annuler celui concernant la création d'une véranda à l'épicerie. Il précise même avoir obtenu l'accord dérogatoire de commencer les travaux ce qui a permis à ENEDIS de venir, ce jour, réaliser la pose du compteur électrique prévu.

M. Claisse interroge M. Deschamps sur la possibilité de solliciter une aide auprès de la Région pour les travaux de l'épicerie : ce dernier indique qu'il est préférable d'obtenir l'aide de la Communauté de Communes lors de l'attribution du fonds de concours annuel en remplacement de celle du Conseil Départemental ce qui, au bout du compte, reviendra au même.

M. Deschamps tiens à signaler que la bonne gestion financière des collectivités n'est pas toujours encouragée car, au fur et à mesure de l'amélioration des ratios financiers, elle implique la sortie de certains dispositifs d'aide.

- Créances éteintes

M. Deschamps fait part d'un état de sommes pour lesquelles le Comptable Public n'a pu recouvrer les titres (factures de cantine, loyers,...). Le montant total de ces différents impayés s'élève à 1 586,21 €.

Ce dernier demande, par conséquent, au Conseil Municipal d'inscrire, en dépenses, cette somme au compte 6541 du budget principal 2019.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Vente de l'ancien portail du camping

M. Deschamps fait part d'une offre de rachat de l'ancien portail du Camping des Colettes : 50 €. Ce portail n'étant plus d'aucune utilité pour la commune, M. Deschamps propose d'accepter cette offre.

Après discussion, les conseillers acceptent de céder ce bien mais à un prix plus élevé : 75 €.

Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Protection sociale complémentaire : consultation du Centre de Gestion de l'Allier

M. Deschamps rappelle, qu'à ce jour, les agents communaux peuvent souscrire à un contrat prévoyance auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale pour lequel le Centre de Gestion de l'Allier a agi pour le compte de la commune par le biais d'une convention. La commune participe à hauteur de 10 € par mois et par agent adhérent.

Le Centre de Gestion de l'Allier envisage, en 2019, d'engager une consultation par appel d'offres dans le but de passer une nouvelle convention de participation.

Il sollicite, par conséquent, les communes désirant se joindre à cette procédure de mise en concurrence, étant précisé que les tarifs et les garanties seront communiqués avant qu'elles ne prennent la décision de rejoindre ou non la convention de participation à compter du 1^{er} janvier prochain.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité

- Débat d'Orientation Budgétaire 2019

M. Deschamps dresse tout d'abord le bilan de la situation financière à la date du 1^{er} janvier 2019 :

- le fonds de roulement pour les trois budgets s'élève à 209 546,27 €
- la capacité d'autofinancement (CAF) brute est, certes, appréciable, mais en baisse par rapport à 2017 : 70 883,76 €

Il évoque ensuite les différents gains (baisse des intérêts d'emprunts, l'augmentation du FCTVA, la diminution de la masse salariale,...) et les différentes pertes (report de factures d'électricité, report de travaux, créances éteintes,...) pour l'année 2019 faisant ainsi ressortir un solde négatif d'environ 3 500 €.

Le coût des investissements nets, c'est-à-dire après subvention, devrait être de 45 733 € pour l'exercice 2019. La CAF, qui devrait être voisine de celle de 2018, permettra ainsi de réaliser ces investissements mais également de rembourser les emprunts.

Concernant la fiscalité, il paraît possible, selon M. Deschamps, de baisser à nouveau les taux de 2019 à un niveau de 4 %, les taux reviendraient à l'indice 120 (contre 150 en 2014) représentant ainsi, sur

l'ensemble du mandat, une hausse raisonnable de 20 % des impôts.

M. le Maire, tout comme l'ensemble des membres présents, sont tout à fait favorables à cette baisse car elle représente une perte supportable de recettes pour la commune (5 000 €) et est la traduction d'une bonne politique.

- Personnel communal

M. Deschamps annonce qu'un terme a enfin pu être mis à la situation de Stéphane Ribeyron puisqu'après avis de la caisse de retraite, celui-ci a été mis en retraite anticipée pour invalidité. Un arrêté a été pris en ce sens par le Maire le 29 janvier dernier prenant effet, de manière rétroactive, le 6 septembre 2018.

En conséquence, Jean-Paul Accolas, qui assurait le remplacement de Stéphane Ribeyron depuis mars 2015, a été nommé stagiaire par le Maire le 1^{er} mars dernier et ce pour une durée de 1 an avant de pouvoir être titularisé.

La situation des effectifs à la fin du mandat se trouve, après tous les événements intervenus, ramenée de 5,5 à 3,5 équivalents temps plein.

Enfin, M. Deschamps explique, que pour assurer le remplacement de la secrétaire de mairie durant son congé maternité, une solution a enfin été trouvée après de grosses difficultés.

- Soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès de l'Association des Maires de France

M. Deschamps expose à l'assemblée la résolution générale présentée le 22 novembre dernier lors du 101^{ème} Congrès des Maires.

Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France. Il constitue à la fois la feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que l'AMF souhaite ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement.

L'AMF rappelle, qu'en cette période agitée, révélatrice de multiples fractures sociales et territoriales, le rôle des Maires est essentiel pour assurer la stabilité de l'édifice républicain et renforcer la cohésion de notre pays.

Aussi, afin de donner plus de force à ce document en vue de la négociation que l'AMF engagera avec l'Etat, chaque Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette résolution. M. Deschamps propose, en conséquence, de soutenir l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Plusieurs élus ne semblent pas convaincus par les répercussions qu'aura une telle délibération sur la situation actuelle, mais M. Deschamps insiste sur le fait qu'une telle motion défend bien l'avenir des petites communes et qu'il serait regrettable de ne pas soutenir l'AMF dans cette démarche.

Vote : le Conseil Municipal soutient, à l'unanimité, favorablement l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

- Questions diverses

> *situation de l'Etang Roux*

M. Claisse demande s'il est encore possible de remettre en eau l'Etang Roux qui est aujourd'hui envahi d'arbustes. Mrs Trapenard et Deschamps précisent que cet étang est asséché depuis trop de temps et que la réglementation sur la gestion des étangs ne permet plus cette possibilité.

> *sapin de Noël*

M. Claisse indique qu'une prise électrique serait à disposition sur la Place du Cuérail mais que celle-ci doit être remise aux normes pour pouvoir l'utiliser. C'est pourquoi, il s'interroge sur l'implantation du futur sapin de Noël de Boënat avant de demander l'intervention du SDE03. M. Trapenard indique que celui-ci devrait être dressé à proximité de l'aire de jeux.

> *manifestations à venir*

Mrs Trapenard et Deschamps font part des prochaines manifestations à venir sur la commune :

- 20 juillet : repas dansant organisé par le foot, à la salle des fêtes, et auquel la municipalité s'associe en prenant en charge le feu d'artifice et la sono
- 4 août : nuit des étoiles organisée par le Pays de Lisolle à la salle des fêtes
- 16 août : représentation théâtrale, en plein air, par la compagnie « Tim La Parade » dont le lieu reste encore à déterminer

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.